





MAIRIE DE PUSSAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-059 du 9 octobre 2019, Monsieur le Maire de Pussay a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de PUSSAY, du <u>lundi 4 novembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs</u>.

Monsieur Michel GARCIA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de PUSSAY, Place du Jeu de Paume, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, Le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique en format papier à la Mairie de Pussay aux jours et heures d'ouverture susvisées et sur un site internet dédié : https://www.registre-dematerialise.fr/1737

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête du lundi 4 novembre 2019 à 8 h 30 au mercredi 4 décembre 2019 à 17 h 00 :

- sur le registre papier ouvert à cet effet à la Mairie de PUSSAY,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Pussay, Place du jeu de Paume, 91740 PUSSAY,
- sur le registre d'enquête dématérialisé, disponible depuis le site internet dédié, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1737
- par voie électronique à l'adresse créée pour l'enquête : <u>enquete-publique-1737@registre-dematerialise.fr</u>

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de PUSSAY pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 4 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 (1er jour de l'enquête)
- Samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 4 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 (Dernier jour de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de Pussay, dès qu'ils seront transmis, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1737.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du PLU en vue de cette approbation.

A Pussay, le 9 octobre 2019 **Le Maire de Pussay**

Grégory COURTAS